

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DU CONSERVATOIRE DE LIMEIL-BRÉVANNES

Le Président.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire de Limeil-Brévannes, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer une manifestation aux usagers du conservatoire ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette manifestation ; qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation est créée pour l'intervention d'un technicien son et lumière dans le cadre d'une manifestation au conservatoire de Limeil-Brévannes, conformément au tableau ci-annexé ;

ARTICLE 2: Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

	Informations sur l'accusé de réception			
	Envoyé à	Préfecture de Créteil		
	le	13/04/22		
	Accusé réception le	13/04/22		
	Numéro de l'acte	DC2022/302		
	Identifiant télétransmission	094-200058006-20220322-lmc134029-AU-1-1		



Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 13 avril 2022.

Pour le Président et par délégation, Le Directeur Général des Services,



Signé Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception			
Envoyé à	Préfecture de Créteil		
le	13/04/22		
Accusé réception le	13/04/22		
Numéro de l'acte	DC2022/302		
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220322-lmc134029-AU-1-1		

Création de vacation dans le cadre de la saison artistique 2022 du conservatoire de Limeil-Brévannes

Nature des vacations	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacations	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération nette sur la base de 70 € nets par service
Régie Son et Lumière	Technicien	1	5	14 avril 2022	350€